



ASSOCIATION POUR LA SANTE, LA PROTECTION ET L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Siège social INDRE-ET-LOIRE : 4, rue de la Touche 37140 CHOUZE sur LOIRE

Tél./rép./fax : 02.47.52.37.37

Association loi 1901, agréée au titre de la protection de la nature, de l'environnement et de
l'amélioration du cadre de vie.

Chouzé sur Loire le 5 décembre 2017

Objet : Pollution et pérennité des captages d'eau alimentaire au CH du Chinonais (37)
Mise en danger d'autrui

A tous les intéressés :
Madame, Monsieur,

Suite au déversement dans la nature des eaux usées du Centre Hospitalier du Chinonais (CHC) pendant le mois de février 2016, après beaucoup d'insistance, nous avons fini par obtenir les rapports des analyses hebdomadaires, de l'eau de captage et de consommation, faites en autocontrôle par le CHC.

L'apparition régulière de bactéries laisse à penser que la situation est plus périlleuse que ce que nous avons envisagé :

-Le 20/10/15. « Eau à usage alimentaire ». « Puits de forage n°2 » (PJ 1)

Pseudomonas aeruginosa < 1UFC/100mL

Bactérie coliforme <1 UFC/100mL

Micro-organismes revivifiables à 36°C >30 000 UFC/mL (en gras par nos soins)

Micro-organismes revivifiables à 22°C >30 000 UFC/mL (en gras par nos soins)

Conclusion échantillon : « Flore revivifiable très élevée mais résultats conformes compte tenu de l'absence de critères pour ces paramètres. »

Faux ! voir « guide de l'eau en établissement de santé » page 30

Il n'a pas été recherché d'Entérocoques intestinaux ... on n'en a pas trouvé.

-Le 02/12/15 « Eau à usage alimentaire » « eau de consommation puit n°2 » (PJ 2)

Micro-organismes revivifiables à 36°C >30 000 UFC/mL

Micro-organismes revivifiables à 22°C >30 000 UFC/mL

Pseudomonas aeruginosa < 4UFC/100mL <1 **Non Conforme** (en gras sur le rapport)

Entérocoques intestinaux < 4UFC/100mL <1 **Non Conforme** (en gras sur le rapport)

Conclusion échantillon : Non conforme au code de la santé (Titre II : Sécurité Sanitaire des eaux et des aliments – Chapitre 1^{er} : Eaux potables, articles R.1321-1 à R.1321-5) et/ou aux recommandations du Guide de l'eau en établissement de santé. »

Encore en 2017, après l'épisode du déversement des eaux usées de février 2016

-Le 28/04/17 « eau à usage alimentaire » « descente château d'eau robinet de puisage » (PJ 3)

Spores d'anaérobies **Ne 6 UFC/100mL** < **Non conforme** (en gras dans le rapport)

Conclusion échantillon : Non conforme au code de la santé (Titre II : Sécurité Sanitaire des eaux et des aliments – Chapitre 1^{er} : Eaux potables, articles R.1321-1 à R.1321-5) et/ou aux recommandations du Guide de l'eau en établissement de santé. »

-Le 19/07/17 « eau à usage alimentaire » « descente château d'eau robinet de puisage » (PJ 4)
Entérocoques intestinaux < 4UFC/100mL < 1 **Non Conforme** (en gras dans le rapport)
Conclusion échantillon : Non conforme au code de la santé (Titre II : Sécurité Sanitaire des eaux et des aliments – Chapitre 1^{er} : Eaux potables, articles R.1321-1 à R.1321-5) et/ou aux recommandations du Guide de l'eau en établissement de santé. »

Par ailleurs, fâcheuse coïncidence, nous n'avons pas reçu les rapports des analyses hebdomadaires des quatre semaines suivantes ce constat.

Coïncidence d'autant plus suspecte qu'une analyse d'un prélèvement, fait le 17 juillet 2017 (trois semaines après un épisode pluvieux) par nos soins dans les toilettes communes du rez-de-chaussée, révèle la présence de Dioxines 11, 266 pg/l et de Furanes 5, 6761 pg/l, alors que le Cénomaniens est une nappe captive dont la qualité devrait être irréprochable. Reste à savoir si cette présence et cette dose sont admissibles (voir PJ 5).

Restent à connaître l'étendue de la pollution après chaque épisode pluvieux, son impact sur la qualité de l'eau distribuée et la fiabilité et pérennité des forages :

1 Sachant que l'Ammonium se transforme en Trihalométhanes au contact du chlore, il fallait chercher ;

- L'Ammonium, les Trihalométhanes et les bactéries dans l'eau traitée au chlore et distribuée.
- L'Ammonium et les bactéries dans l'eau brute
- Les produits désinfectants
- Les produits radiologiques

2 Sachant que le sol est poreux et ne protège pas la nappe de captage, il faut s'interroger sur le bien-fondé du lieu de prélèvement de l'eau destinée à l'hôpital et des pratiques du gestionnaire.

3 Sachant qu'un incinérateur d'ordures ménagères se trouve à proximité immédiate, il convient aussi de chercher régulièrement les dioxines et les furanes qui pourraient avoir été entraînées par les eaux pluviales.

4 La récapitulation tronquée de l'ARS montre (voir PJ 6) que des données auraient été supprimées ce qui serait malhonnête ou que des analyses n'ont pas été faites, ce qui serait une grave négligence.

Il est grand temps que chacun à son niveau de responsabilité soit informé de ces faits pour en déduire les décisions appropriées

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le vice-président
Jean Claude Renoux

Pièces jointes :

De 1 à 4 : Rapports d'analyse des 20/10/15, 02/12/15, 28/04/17 et 19/07/17

5 Rapport d'analyse recherche de Dioxines et Furanes

6 Compilation tronquée ou truquée